



Adjoint au maire, indemnité et pouvoir

Par **fanda**, le **21/10/2010** à **09:54**

Bonjour

Je suis habitante d'un village pas très calme depuis 1 an!

Suite au élection municipales classique en 2008, la liste adverse a saisi le tribunal administratif pour faire annulé ! ils ont gagné ! on revote 1 an après en 2009! 1an après 10 de leur liste ont démissionné faute d'entente avec la nouvelle maire !

On doit revoté en novembre 2010 !

Une adjointe doit partir pendant 2 ans au usa ! elle conserve son statut d'adjointe et ses indemnité ! elle donne pouvoir pour tout au 1er adjoint !!

Question : As-t-elle le droit de gardé ses statuts et privilège quand on voit qu'elle ne fais déjà rien pour la commune !! et qu'on va la payé a rien faire sous le soleil californien !

merci

Aurélie .